

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le quinzième jour du mois juin 2026 à 13 h 00, à la salle du Conseil à laquelle sont présent(e)s :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :

Siège n° 1 monsieur Pierre Bisaillon
Siège n° 2 monsieur Marc Chalifoux
Siège n° 5 madame Sylvie Brosseau
Siège n° 6 madame Marie-Lili Lenoir
Maire monsieur Jacques Desmarais.
Siège n° 3 madame Carole Bisaillon
Siège no 4 monsieur Simon Boudreau

Étaient absents les membres du conseil suivants :

Siège n° 3 madame Carole Bisaillon
Siège no 4 monsieur Simon Boudreau

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Jacques Desmarais.

La personne qui préside la séance, soit le maire, monsieur Jacques Desmarais, informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil comme le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire, monsieur Jacques Desmarais, ne votera pas sur les décisions comme le lui permet la loi.

Est également présent, monsieur Marc Chalifoux, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire.

0 personnes sont présentes.

1. Résolution 2026-06-148

OUVERTURE DE LA SESSION

Proposée par Pierre Bisaillon, conseiller municipal, appuyée de Sylvie Brosseau, conseillère municipale, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du conseil présents, de procéder à l'ouverture de la séance extraordinaire du 15 juin 2026 à 13 h.

∞ ADOPTÉE ∞

2. Résolution 2026-06-149

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 15 JUIN 2026

Proposée par Marie-Lili Lenoir, conseillère municipale, appuyée de Marie-Lili Lenoir, conseillère municipale, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du conseil présents, d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

∞ ADOPTÉE ∞

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session;
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt du rapport financier 2025 et du rapport du vérificateur externe
4. Levée de l'assemblée.

3. Résolution 2026-06-150

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2025 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier doit, lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier, le rapport du vérificateur externe visé au premier alinéa de l'article 966.2 ainsi que tout autre document dont le dépôt est prescrit par le ministre, conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné au moins cinq jours avant ladite séance, conformément aux exigences légales, annonçant que ces rapports seraient déposés lors de cette séance;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par Marc Chalifoux, conseiller municipal, appuyée de Sylvie Brosseau, conseillère municipale,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

IL EST RÉSOLU QUE le conseil procède au dépôt administratif du rapport financier du secrétaire-trésorier pour l'exercice 2025;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil procède également au dépôt administratif du rapport du vérificateur externe, conformément aux articles 176.1 et 966.2 du Code municipal du Québec.

∞ ADOPTÉE ∞

4. Résolution 2026-06-151

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Marc Chalifoux, conseiller municipal, appuyé de Sylvie Brosseau, conseillère municipale, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du Conseil présents, d'autoriser que la séance soit levée à 13 h 02.

∞ ADOPTÉE ∞

Jacques Desmarais
Maire

Marc Chalifoux
Directeur général et greffier-trésorier

Je, _____, Jacques Desmarais, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

~~~~~